DEC 04/2022

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 février 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

E 16435

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 février 2022
(OR. en)

6017/22

FIN 124

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 février 2022
Destinataire:	Monsieur Bruno LE MAIRE, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	DEC 04/2022
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 04/2022.

p.j.: DEC 04/2022

COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 07/02/2022

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 04/2022**

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 02 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)	CE	-4 074 296,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 16 02 02 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)	CE	4 074 296,00

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) nº 1309/2013 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission à partir du 1er janvier 2021.

.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 02 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 24/01/2022

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	201 332 382,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	201 332 382,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	**201 332 382,00**
6 Prélèvement proposé	**4 074 296,00**
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	**197 258 086,00**
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,02 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 24/01/2022	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les dispositions budgétaires relatives au FEM sont fixées au point 9 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres.

En vertu de ces dispositions, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 02 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 24/01/2022

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	**0,00**
6. Renforcement demandé	**4 074 296,00**
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	**4 074 296,00**
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	6 895 468,86
2 Crédits disponibles à la date du 24/01/2022	6 895 468,86
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision [COM(2022) 35], la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds pour la demande EGF/2021/007 FR/Selecta étaient réunies.

Le montant de 4,1 millions d'EUR demandé par les autorités françaises contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 473 bénéficiaires visés à la suite de licenciements au sein de l'entreprise Selecta en France. L'objectif de cette contribution financière du FEM est de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

ANNEX

TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND FOR DISPLACED WORKERS (EGF) 2022
COMMISSION PROPOSALS ON 24/01/2022

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date, which relate to EGF financial year 2022, and the amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations 2022 Reserve (EUR)
		Initial appropriations	**201 332 382**
DEC 01	05/01/2022	EGF/2021/005 FR/Airbus	3 745 264
DEC 02	20/01/2022	EGF/2021/006 ES/Cataluña automotive	2 795 156
DEC 03	26/01/2022	EGF/2022/000 TA 2022	290 000
DEC 04	*07/02/2022*	EGF/2021/007 FR/Selecta	4 074 296
		Total transfer proposals	**10 904 716**
		Remainder	190 427 666

At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations are as follows:

Line 16 01 01 – Support expenditure for the European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers (EGF)

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	0

Line 16 02 02 – European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers (EGF)

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	5 490 606

Line 16 02 99 01 – completion of the European Globalisation Adjustment Fund (prior to 2021)

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	0